

**LA PRÉSENTE PROCURATION**

est octroyée le (jour) : \_\_\_\_\_ (mois) \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_

Je/Nous (nom complet du client, du particulier ou de la société) : \_\_\_\_\_ (le « **Client** »)

désigne/désignons par les présentes (nom du Mandataire) : \_\_\_\_\_ (le « **Mandataire** »)

eu égard au numéro de compte IG Bank S.A. (insérer le numéro de compte pour le(s) compte(s) sur lequel/lesquels le Client souhaite octroyer la procuration, s'il est connu) : \_\_\_\_\_ (le « **Compte** »)

**EN QUALITÉ DE MANDATAIRE DU CLIENT AUX FINS SUIVANTES :**

1. Gérer le Compte que le Client détient auprès d'IG Bank S.A. (la « **Banque** ») pour le compte du Client. Le Client autorise le Mandataire à prendre toutes les mesures que le Client même peut prendre en relation avec le Compte, y compris, sans limitation :
  - (a) ouvrir et clôturer le Compte ;
  - (b) ouvrir, éditer et clôturer des opérations effectuées sur le Compte ;
  - (c) effectuer des versements sur le Compte et demander des retraits du Compte, mais veuillez noter qu'étant donné que la Banque n'accepte généralement pas de versements de la part de tiers, les versements/retraits effectués par le Mandataire pour le compte du Client doivent être effectués en faveur de ou en provenance de comptes bancaires appartenant au Client ;
  - (d) prendre toute autre mesure jugée raisonnablement nécessaire aux fins des transactions du Client avec la Banque.

**L'AUTORISATION ACCORDÉE PAR LE CLIENT AU MANDATAIRE AU PARAGRAPHE PRÉCÉDENT EST SOUMISE AUX CONDITIONS SUIVANTES :**

1. Que le Mandataire puisse ou non avoir toute latitude dans l'exécution de transactions pour le compte du Client en vertu de la présente Procuration est une tout autre question devant être décidée entre le Mandataire et le Client. La Banque ne sera pas tenue d'interroger le Client ou le Mandataire à cet égard, et le Mandataire convient d'agir dans la mesure des attributions qui ont été conférées par le Client au Mandataire.
2. Le Mandataire reconnaît que le Compte et l'ensemble des opérations conclues sur le Compte sont régis par le Contrat Client de la Banque et le Mandataire convient de respecter et d'être lié par le Contrat Client de la Banque lorsqu'il agit avec la Banque pour le compte du Client.
3. Le Mandataire garantit à la Banque qu'il détient, et continuera de détenir, l'autorisation réglementaire appropriée pour remplir ses fonctions de Mandataire, telles qu'énoncées dans les présentes conditions. Le Mandataire dégage la Banque de toute responsabilité eu égard à tout(e) perte, dommage ou dépense encouru(e) par la Banque suite à la violation par le Mandataire de toute clause (garantie comprise) de la présente Procuration.
4. Le Client autorise la Banque à accepter l'ensemble des instructions données à la Banque par le Mandataire, verbalement ou par écrit, en relation avec le Compte. La Banque ne sera pas tenue d'interroger le Client ou toute autre personne avant d'exécuter lesdites instructions.
5. Le Client ratifie et accepte la pleine responsabilité découlant de l'ensemble des instructions données à la Banque par le Mandataire (et concernant l'ensemble des opérations pouvant être conclues en conséquence) et dégage la Banque de toute responsabilité eu égard à tout(e) perte, dommage ou dépense encouru(e) par la Banque suite à l'exécution par cette dernière desdites instructions. La présente clause de non-responsabilité prendra effet :
  - quelles que soient les circonstances donnant lieu à ladite perte, audit dommage ou à ladite dépense ;
  - quel(le)s que soient les connaissances, actes ou omissions de la Banque en relation avec tout autre compte détenu par tout(e) autre personne ou organisme (Mandataire compris) auprès de la Banque.

Le Client convient également que la présente clause de non-responsabilité s'étende aux pertes, dommages ou dépenses encouru(e)s par la Banque pour rectifier des instructions incorrectes ou erronées soumises par le Mandataire se traduisant par une opération qui, pour la protection de la Banque ou de ses autres Clients ou pour des raisons d'intégrité du marché, doit être rectifiée.
6. La Banque notifie au Client que le Mandataire n'est pas un employé, agent ou représentant de la Banque mais aussi que le Mandataire n'a pas le pouvoir ou l'autorité d'agir pour le compte de la Banque ou de lier la Banque de quelque manière que ce soit. La Banque notifie également au Client que la Banque peut partager avec le Mandataire une partie de la commission, de la marge et du financement que la Banque facture au Client.
7. Sauf avis contraire du Client à la Banque, la Banque peut de temps à autre communiquer avec le Mandataire directement en ce qui concerne le Compte. Le Client y consent et le Mandataire convient de faire suivre toute dite communication au Client sans délai. Les communications soumises par la Banque au Mandataire sont réputées être reçues par le Client à la date/heure de leur réception par le Mandataire.

8. Le Client consent et autorise la Banque à divulguer au Mandataire l'ensemble des informations que la Banque détient en relation avec le Compte, y compris les informations personnelles que la Banque détient en relation avec le Client.
9. Le Client reconnaît et accepte qu'en fournissant un système de négociation électronique ou en ligne au Mandataire, la Banque a le droit mais pas l'obligation de définir des limites, des contrôles, des paramètres et/ou d'autres contrôles concernant la capacité du Mandataire à utiliser un tel système. Le Client accepte que, si la Banque décide de ne pas imposer tout(e) dit(e) limite ou contrôle sur les négociations du Mandataire, ou si lesdit(e)s limites ou contrôles échouent pour quelque raison que ce soit, la Banque n'exercera aucun(e) supervision ou contrôle sur les instructions données par le Mandataire et le Client accepte la pleine responsabilité quant aux actions du Mandataire dans lesdites circonstances.
10. Si le Client souhaite annuler ou modifier la présente autorisation, il doit signifier une notification écrite de ladite intention à la Banque. Une telle notification ne prendra effet que deux jours ouvrables après sa réception par la Banque (à moins que la Banque n'indique au Client qu'un délai plus court s'appliquera). Le Client reconnaît qu'il demeurera responsable quant à l'ensemble des instructions données à la Banque avant que l'annulation/la modification ne devienne effective et qu'il demeure responsable de toutes les pertes qui pourraient être réalisées sur toutes les transactions passées à cette période.
11. La Banque, agissant à sa discrétion absolue, peut décider de ne plus accepter d'instructions de la part du Mandataire en relation avec le Compte. Le cas échéant, elle doit signifier un préavis raisonnable au Client. La Banque n'est pas tenue de préciser les raisons pour lesquelles elle n'accepte plus d'instructions de la part d'un Mandataire, mais pour éviter toute confusion lesdites raisons peuvent se rapporter aux transactions personnelles du Mandataire avec la Banque.
12. Le présent Acte sera régi par et interprété conformément à la législation de la Suisse et les parties se soumettent irrévocablement à la compétence des tribunaux de Genève en relation avec tout différend découlant du présent Acte.
13. Le présent Acte peut être validé en deux duplicatas, qui ensemble auront le même effet que si le Client et le Mandataire avaient signé un seul et même document.

**LA PRÉSENTE PROCURATION PREND EFFET À LA DATE DE LA DERNIÈRE SIGNATURE CI-DESSOUS.**

## SIGNATURE DU CLIENT :

**JE SOUSSIGNÉ, LE CLIENT, ACCEPTE L'ENSEMBLE DES CONDITIONS ÉNONCÉES CI-DESSUS.**

- Si vous êtes un particulier, vous devez remplir la **Section A**
- Si vous êtes une entreprise, vous devez remplir la **Section B**. La Section B doit être signée par deux signataires autorisés

### SECTION A : POUR LES PARTICULIERS

Nom du Client : \_\_\_\_\_

 Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

### SECTION B : POUR LES ENTREPRISES

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

#### SIGNATAIRE 1 (SIGNATAIRE AUTORISÉ OBLIGATOIRE)

Nom : \_\_\_\_\_

Fonction/Poste (doit être un signataire autorisé) : \_\_\_\_\_

 Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

#### SIGNATAIRE 2 (SIGNATAIRE AUTORISÉ OBLIGATOIRE)

Nom : \_\_\_\_\_

Fonction/Poste (doit être un signataire autorisé) : \_\_\_\_\_

 Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

## SIGNATURE DU MANDATAIRE :

JE SOUSSIGNÉ, LE MANDATAIRE, ACCEPTE L'ENSEMBLE DES CONDITIONS ÉNONCÉES CI-DESSUS.

### SIGNEZ ICI

Nom du Mandataire : \_\_\_\_\_

### SIGNATAIRE 1 (SIGNATAIRE AUTORISÉ OBLIGATOIRE)

Nom : \_\_\_\_\_

Fonction/poste (doit être un signataire autorisé) : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

### SIGNATAIRE 2 (SIGNATAIRE AUTORISÉ OBLIGATOIRE)

Nom : \_\_\_\_\_

Fonction/Poste (doit être un signataire autorisé) : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_



Une fois tous ces détails renseignés, veuillez :

- Imprimer ce formulaire
- Le faire signer par votre mandataire
- Le signer
- Nous le faire parvenir